

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 31 -

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - Création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de procéder à l'évaluation d'un service public communal.

15-27873-SAC

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément à l'article 19 de la section 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, les Conseillers Municipaux peuvent se réunir au sein d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal.

Selon l'article 22 dudit règlement : « La mission est composée de dix Conseillers Municipaux élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ».

Dans ce cadre, sur la base d'une demande du groupe « Socialistes et apparentés », il est proposé au Conseil Municipal de créer une mission d'information et d'évaluation sur les activités éducatives et de soutien scolaire organisées à l'intention des élèves des écoles publiques pendant les temps périscolaires, par la Ville de Marseille ou avec son soutien.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est créée une mission d'information et d'évaluation sur les activités éducatives et de soutien scolaire organisées à l'intention des élèves des écoles publiques pendant les temps périscolaires, par la Ville de Marseille ou avec son soutien.

ARTICLE 2 Sont désignés pour siéger au sein de cette mission d'information et d'évaluation :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

**Vu pour enrôlement
LE MAIRE DE MARSEILLE
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
Signé : Jean-Claude GAUDIN**